



Le 11 avril 2022.

Depuis des mois, nous alertons la direction sur le niveau de l'inflation, l'augmentation des prix et leurs conséquences pour les salariés MACIF.

Depuis des mois, nous agissons auprès de la Direction en demandant :

- 1) En novembre dernier, une augmentation en urgence des salaires de 3%
- 2) En janvier 2022, lors des NAO, une augmentation supplémentaire de 2% pour répondre aux besoins des salariés
- 3) Une clause de revoyure en septembre 2022.

Aujourd'hui, la **conjoncture internationale** et la **spéculation** sur un certain nombre de produits accélèrent encore la **flambée des prix**.

Ceci à tel point que des mécanismes automatiques prévoient une **nouvelle augmentation du salaire minimum (SMIC)** en mai 2022 d'environ 2,6% (estimation INSEE).

Ainsi, en moins de 3 ans le **SMIC** aura été **revalorisé de 8.26 %** : un révélateur incontestable de l'augmentation du coût de la vie depuis plusieurs années.

Les **salaires** de la **Macif** n'auront augmenté que de **2 %** de manière collective, ce n'est plus tenable !

Jusqu'à quand la Direction estimera-t-elle que les salariés du Groupe sont des « privilégiés » ?

Nous demandons la RÉOUVERTURE URGENTE de négociations sur les salaires et des augmentations générales pour tous pour faire face à l'augmentation des prix !

Délégués syndicaux GROUPE :

Mathieu Cornillaud : 0672444863/mathieucornillaud@yahoo.fr

Jean Luc Guerin : 0777859694/jeanluc.fomacif@gmail.com

Blandine Chedemail : 0616546885/blandinechedemailfo@gmail.com

